

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2021-130**

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 7 décembre 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 25
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

OBJET :

Autorisation d'engagement,
de liquidation et de
mandatement des dépenses
d'investissement

ABSENTS Excusés : M. Pierre ROUX, M. Jacques BLONDY, Mme Céline BOYARD et M. Alain BLONDY.

Pierre ROUX donne pouvoir à Jean-Claude FRACHET
Jacques BLONDY donne pouvoir à Christiane BARRY
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Pierre VERGNOLLE

Rapporteur : F. DELORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L.1612-1 ;

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget le Président peut, sur autorisation du Conseil de Communauté, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence du quart des crédits ouverts au budget, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** l'engagement, la liquidation et le mandatement, avant le vote du BP 2022, des dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre	Crédits votés au BP 2021 + Décisions modificatives 2021 – RAR 2020 inscrits au BP 2021	Quart des crédits votés
20 : Immobilisations incorporelles	442 400 €	110 600 €
<i>dont 204 : Subventions d'équipement versées</i>	<i>309 907 €</i>	<i>77 476 €</i>
21 : Immobilisations corporelles	525 585 €	131 396 €
23 : Immobilisations en cours	2 370 915 €	592 728 €
<i>dont au niveau des opérations</i>	<i>50 000 €</i>	<i>12 500 €</i>
Total	3 338 900 €	834 724 €

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20211213-DC2021540328-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le 16 DEC. 2021

Répartis comme suit au niveau des opérations :

Chapitre	Opération	Compte	BP 2020 – Crédits votés	Quart des crédits votés
23	Cinéma/022	2317	20 000 €	5 000 €
23	Complexe/033	2313	10 000 €	2 500 €
23	Espace bien-être/034	2313	20 000 €	5 000 €
	Total		50 000 €	12 500 €

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20211213-DC2021540328-DE
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021